

**FONDS DE SOUTIEN FINANCIER À LA RÉUSSITE 2018-2019**

## Programme de doctorat en théologie pratique

- ❶ Nom : \_\_\_\_\_
- ❷ Adresse : \_\_\_\_\_
- Code postal : \_\_\_\_\_ ❸ N° de téléphone : \_\_\_\_\_
- ❹ Date de naissance : \_\_\_\_\_ ❺ N° d'assurance sociale : \_\_\_\_\_
- Pour les étudiants étrangers :**
- Indiquer le pays d'origine : \_\_\_\_\_
  - Joindre photocopie du permis d'études
- ❻ N° d'identification (NI) à l'Université : \_\_\_\_\_
- ❼ Session de la première inscription au programme : \_\_\_\_\_
- ❽ Nom du directeur ou de la directrice de recherche : \_\_\_\_\_

**CONDITIONS**

J'ai pris connaissance des critères d'attribution du soutien financier indiqués au verso de cette fiche et je demande une bourse d'une valeur de \_\_\_\_\_ \$ puisque :

- 1000 \$  Je me suis inscrit à temps complet à la 1<sup>re</sup> session.
- 1000 \$  Je me suis inscrit à temps complet à la 2<sup>e</sup> session inscriptible.
- 1000 \$  Je me suis inscrit à temps complet à la 4<sup>e</sup> session inscriptible.
- 1000 \$  J'ai réussi l'examen de doctorat au terme de la 2<sup>e</sup> année soit la 6<sup>e</sup> session.
- 750 \$  Je me suis inscrit à temps complet à la 7<sup>e</sup> session inscriptible.
- 750 \$  J'ai réussi le projet avancé de ma thèse au terme de la 9<sup>e</sup> session où j'étais inscriptible.
- 750 \$  Je me suis inscrit à temps complet à la 11<sup>e</sup> session inscriptible.
- 750 \$  J'ai réussi le Séminaire IV au terme de la 12<sup>e</sup> session où j'étais inscriptible.
- 500 \$  J'ai fait le dépôt initial de ma thèse avant ou au terme de la 14<sup>e</sup> session où j'étais inscriptible.
- \$  J'ai présenté une communication orale ou une affiche à un congrès ou un colloque à l'intérieur des 12 premières sessions où j'étais inscriptible (joindre la preuve de participation et les pièces justificatives des dépenses). Remboursement maximum de 500 \$ pour toute la durée du programme.

**SIGNATURES**

Directeur de recherche : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Directeur de programme : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Étudiant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Prière de rencontrer la personne affectée à l'administration à la Faculté (FAS-848) pour adhérer au système de dépôt direct de ces montants dans votre compte bancaire, ce qui éliminera tout risque d'« égarement » postal. De plus, pour les étudiants étrangers, prière d'apporter votre permis d'études lorsque vous allez porter votre formulaire à l'agente de gestion des études au local FAS-812.

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN FINANCIER

- A. Remettre le document complété et signé (par le directeur de recherche et le directeur de programme) à madame Céline Duval, agente de gestion des études (FAS-812). Pour les étudiants étrangers, prière d'apporter votre permis d'études également.**

Le *Fonds de soutien financier à la réussite* est mis à la disposition de chaque étudiant inscrit au doctorat en théologie pratique. La totalité de la somme sera décaissée au fur et à mesure que l'étudiant franchira avec succès, et suivant un calendrier déterminé, les différentes étapes de son parcours le conduisant à la réussite de son projet d'étude.

À ce fonds s'ajoutent deux bourses d'admission au doctorat de 1000 \$ chacune, versées directement par le Bureau des bourses et de l'aide financière lors des deux premières sessions à temps complet (aucune démarche n'est requise)<sup>1</sup>.

- B. Étapes du Plan de soutien financier à la réussite pour le programme de doctorat en théologie pratique**

Étapes	Calendrier <sup>2</sup>	Montant <sup>3</sup>
Mise en œuvre	Deux premières sessions (inscription à temps complet)	1000 \$ (x 2)
Progression à temps complet	Inscription à temps complet lors de la 4 <sup>e</sup> session inscriptible <sup>4</sup>	1000 \$
Réussite <sup>5</sup> de l'examen de doctorat	Au terme de la session d'automne de la 2 <sup>e</sup> année du programme	1000 \$
Progression à temps complet	Inscription à temps complet lors de la 7 <sup>e</sup> session inscriptible	750 \$
Réussite du projet avancé de la thèse	Au terme de la 9 <sup>e</sup> session où l'étudiant est inscriptible	750 \$
Progression à temps complet	Inscription à temps complet lors de la 11 <sup>e</sup> session inscriptible	750 \$
Réussite du séminaire IV	Au terme de la 12 <sup>e</sup> session où l'étudiant est inscriptible	750 \$
Dépôt initial de la thèse	Avant ou au terme de la 14 <sup>e</sup> session où l'étudiant est inscriptible	500 \$
Présentation d'une communication orale ou d'une affiche lors d'un congrès ou d'un colloque scientifique <sup>6</sup>	En tout temps au cours des 12 premières sessions où l'étudiant est inscriptible	500 \$ (maximum)
<b>Total :</b>		<b>8000 \$</b>

<sup>1</sup> N.B. : Pour les étudiants étrangers, cette bourse d'admission est directement affectée à l'exemption des frais de scolarité supplémentaires.

<sup>2</sup> Comme l'indique cette colonne, le soutien financier est en partie lié au temps que met l'étudiant à remplir les exigences du programme. Pour être admissible au soutien financier, un étudiant doit s'inscrire à temps complet (au moins 12 crédits) à au moins deux sessions par année pendant les deux premières années de son cheminement scolaire. À partir de la troisième année, pour demeurer admissible, il doit s'inscrire à au moins 24 crédits par année. Quant au nombre de sessions indiqué, il se calcule à partir de la première session d'inscription.

<sup>3</sup> Les montants sont sujets à changement d'une année financière à l'autre sans préavis.

<sup>4</sup> Le nombre de sessions où l'étudiant est inscriptible se calcule à partir de sa première session d'inscription; s'il ne s'inscrit pas à une session, par exemple à la session d'été, celle-ci est prise en compte dans le calcul.

<sup>5</sup> Les activités de formation inscrites à une session donnée et constituant des étapes dans la progression d'un étudiant dans le cheminement de son programme doivent être réussies à la session à laquelle elles sont inscrites (exception faite de l'Examen de doctorat, qui doit être complété dans les délais indiqués).

<sup>6</sup> Ce montant peut être décaissé en totalité ou en partie en remboursement de dépenses liées à la participation à un congrès ou un colloque scientifique. Les pièces justificatives doivent être jointes à la demande.